



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CLUB
BAYARD-UCPA POUR L'ORGANISATION DES
CLASSES PONEY 2023**

**DÉCISION N° DM-23-089
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile Séguret, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du club BAYARD-UCPA (activité équitation) pour l'organisation de 4 classes poney ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le club BAYARD-UCPA, sis avenue du Polygone 75012 Paris, la convention relative à l'organisation de « Classes Poney » pour l'année 2023, pour un montant de 1 470 € TTC par classe, soit 5 880 € TTC (CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT EUROS) pour 4 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET